

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 13 septembre 2021 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présents : **Mesdames** IDELON Danielle - BORDOT-COLLARD Anne - FUMEY Sylvie - KERRARA HAOUAL Charaf
ZURAKOWSKI Perrine TONIUTTI ESTERMANN Micheline

Messieurs CNUDDÉ Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis - MUNIER Bruno – SENTENAS Michel
CLAUSS Jean-François - JACQUOT Célian - Denis BEAUSEIGNEUR

Absent(e)s: LUTHRINGER-MUNSCH Sandrine – ZURAKOWSKI Perrine (pour le premier point de l'ordre du jour)

Procuration : /

Secrétaire de séance : FUMEY Sylvie

Date de convocation : 7 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 17 juin 2021
2. Recrutement en contrat Parcours Emploi Compétences – restauration scolaire
3. Taxe foncière bâtie pour les logements neufs : exonération
4. Autorisation au maire de signer un acte administratif rétrocession rue des Jonquilles
5. Demande de subvention DETR
6. Demande de subvention TERRITOIRE ENERGIE – Rénovation de bâtiment
7. Demande de subvention fonds d'aide aux communes Grand Belfort : Création cellules commerciales
8. Questions et informations diverses

Le maire souhaite retirer à l'ordre du jour un point :

- **Demande de subvention « fonds d'aide aux communes » - Grand Belfort**

1. Approbation du compte rendu du 17 juin 2021

Monsieur Jean-Pierre CNUDDÉ présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2021.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 17 juin dernier.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Arrivée de madame ZUROKOWSKI Perrine à 19h30

2. Recrutement en contrat Parcours Emploi Compétences – restauration scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un agent en contrat parcours emploi compétences pour assurer la restauration scolaire. En effet, suite à une augmentation du nombre d'enfants inscrits à la cantine du périscolaire, le taux d'encadrement des enfants par des animateurs n'est plus suffisant.

La nouvelle organisation de la restauration scolaire est la suivante : l'agente qui effectuait précédemment la restauration scolaire, possède un diplôme CAP Petite Enfance, assure l'encadrement des repas pendant l'heure de midi et l'agente recrutée en PEC a pour tâche la restauration scolaire.

Les débats ont porté sur l'opportunité du recrutement du personnel et l'abandon des services de nettoyage jugés trop onéreux.

Plusieurs conseillers ont émis l'hypothèse d'une gestion du périscolaire par une association type FRANCAS, qui garderait le personnel déjà en place mais gérerait les absences et les besoins de personnel au coup par coup.

Le coût pour la commune d'une embauche supplémentaire et le devenir du poste après la fin du contrat PEC a également été soulevé. Il est demandé un point d'étape au printemps 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté comme suit :

Pour	Contre	Abstention
6	5	3

3. Taxe foncière bâtie pour logements neufs : exonération

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne :
 - tous les immeubles à usage d'habitation.
 - les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Autorisation au maire de signer un acte administratif concernant la rétrocession de la rue des Jonquilles

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que la commune a procédé à une étude de sa voirie communale avec le concours des services fiscaux.

Il en est ressorti que des parcelles situées rue des Jonquilles, pourtant situées sur la voie publique et relevant de la voirie appartiennent à ce jour à des habitants de la commune. De ce fait elles ne relèvent pas du domaine public.

Par conséquent, le maire propose donc au conseil municipal :

D'approuver l'acquisition de ces parcelles

De donner mandat à Monsieur Le Maire afin de mener les tractations et de négocier le prix et les termes exacts de ces acquisitions

De décider que ces acquisitions seront effectuées par voie d'actes administratifs

D'autoriser Monsieur Le Maire à remplacer l'officier ministériel dans le cadre de la signature des actes administratifs qui résulteront des acquisitions en question.

D'autoriser le maire de la commune à signer tous actes administratifs liés à l'acquisition de ces parcelles (promesse de Vente, compromis de vente, acte de vente, ...)

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5. Demande de subvention DETR auprès de la Préfecture

Le Maire propose de solliciter Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort afin d'obtenir, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.), une subvention de 100 000 €.

Sachant que le projet de la Commune se monte à 400 000 € HT.

DEPENSES

Achat du bâtiment agricole	150 000 €
Travaux aménagement cellules commerciales	250 000 € HT
TOTAL	400 000 € HT

RECETTES

Emprunt communal	300 000 €
Subventions	120 000 €
Subventions espérées	Montant
DETR	100 000 €
TERRITOIRE ENERGIE 90	20 000 €
Total	120 000 €

Après examen, discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Autorise le Maire à solliciter Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort afin d'obtenir une aide financière de 100 000.00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Décide de commencer les travaux à l'hivers 2021 ;
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6. Demande de subvention auprès de TERRITOIRE ENERGIE 90

Depuis cette année, les communes de moins de 2 000 habitants peuvent bénéficier d'aides pour leur investissement en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Ainsi chaque commune concernée bénéficie d'une enveloppe de 36€ par habitant à utiliser sur 6 ans en une seule fois ou en plusieurs fois.

La rénovation du bâtiment agricole en cellules commerciales entre dans les projets subventionnables par TERRITOIRE ENERGIE 90.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à solliciter, auprès de TERRITOIRE ENERGIE 90, une aide financière d'un montant de 20 000 € au titre de la rénovation de bâtiment.
- D'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à solliciter, auprès de TERRITOIRE ENERGIE 90, une aide financière d'un montant de 20 000 € au titre de la rénovation de bâtiment.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

7. Questions et informations diverses

- Pour information, Monsieur le Maire indique qu'en cas de besoin supplémentaires de financement pour les travaux de mise en place de cellules commerciales, il sollicitera, après délibération du Conseil Municipal une subvention au titre du fonds d'aide aux communes du Grand Belfort.
- Problème récurrent du rond-point rue des Aliziers. Le rond-point a été nettoyé par les agents techniques.
- Installation de bornes électriques afin de pallier aux problèmes lors d'événements ou animations.

Clôture de la séance à 21h30

Prochain Conseil Municipal : Lundi 22 novembre 2021

Délibérations du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

Délibérations	Objet	Vote	
2021/04/01	Approbation du compte-rendu du 17 juin 2021	Pour Contre Abstention	13 00 00
2021/04/02	Recrutement en contrat PEC – restauration scolaire	Pour Contre Abstention	06 05 03
2021/04/03	Taxe foncière bâtie pour les logements neufs : exonération	Pour Contre Abstention	14 00 00
2021/04/04	Autorisation au maire de signer un acte administratif : rétrocession rue des Jonquilles	Pour Contre Abstention	14 00 00
2021/04/05	Demande de subvention DETR	Pour Contre Abstention	14 00 00
2021/04/06	Demande de subvention « fonds d'aide aux communes Grand Belfort » création de cellules commerciales	Pour Contre Abstention	14 00 00

Séance du 13 septembre 2021

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		Absente
	Madame CLAUSS Jean-François		